



## porter plainte pour diffamation

Par **etudiantedroit**, le **31/03/2011 à 12:15**

Bonjour,

voilà je voudrais savoir qu'elles sont les modalités pour porter plainte pour diffamation ?  
Etant donné que des personnes racontent des choses fausses sur moi, c'est possible de porter plainte contre ces personnes?

Faut-il que ces personnes racontent ces choses à tout le monde, pour pouvoir porter plainte ?

Merci à l'avance pour vos réponses ;)

Par **Domil**, le **31/03/2011 à 12:25**

Oui vous pouvez porter plainte pour diffamation privée (contravention de 1ère classe avec 38 euros d'amende maxi) mais avez-vous des témoignages pour attester des propos ?

Par **etudiantedroit**, le **31/03/2011 à 12:40**

Ah d'accord merci. Oui j'ai des témoignages, mais je ne risque rien moi ?

Par **Domil**, le **31/03/2011 à 14:21**

Prenez la précaution, avant, de faire rédiger par les témoins, une attestation dans les formes légales avec copie recto-verso de la CNI. Vous n'imaginez pas combien de gens disent qu'ils témoigneront puis, au dernier moment se défilent